



MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 470-2012

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 470-2012 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juillet 2012.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que le règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de juillet 2012.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 5 juillet 2012 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juillet 2012.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général